

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATILLON-SAINT-JEAN, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRUYER, MAIRE.

Étaient présents ou absents ou excusés ou représentés ou en retard :

BARRUYER Daniel	Maire	Présent(e)	
BERARD Stéphane	3 ^e adjoint	Présent(e)	
COING Yves	Conseiller	Présent(e)	
CONSTANS Isabelle	2 ^e adjointe	Présent(e)	
FAURE Anne-Laure	Conseillère	Représenté(e)	VALENTIN Lydie
GARCIA Roland	Conseiller	Présent(e)	
LAMBERT Isabelle	Conseillère	Présent(e)	
MOURRARD Michel	Conseiller	Présent(e)	
PAINTER Frédérique	Conseillère	Absent(e)	
PASQUALINI-ADAMO Romain	Conseiller	Présent(e)	
SEYVET Elfi	1 ^e adjointe	Présent(e)	
TERPEND-BERNARDIN David	Conseiller	Représenté(e)	VILLARD Valérie
VALENTIN Lydie	Conseillère	Présent(e)	
VILLARD Valérie	Conseillère	Présent(e)	

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers votants :	13
Date de la convocation :	19 janvier 2026
Séance :	Publique
Scrutin :	À main levée
Secrétaire de séance	VILLARD MATHIEU Valérie

La séance est ouverte à 18h30

M. le MAIRE invite les conseillers à ne pas se servir de leur téléphone. Il rappelle que le conseil municipal est enregistré pour les besoins administratifs et que tout autre enregistrement doit être signalé.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Un vote a lieu, M. VILLARD MATHIEU Valérie est désigné secrétaire de séance par ses pairs.

1. FINANCES

1.1. DCM-2026-001 autorisant l'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget 2026

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil municipal autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026, dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice précédent (soit 42 858,02 €).

Ces crédits sont affectés à :

- **Immobilisations incorporelles (9 717 €)** : agrandissement du pôle médical, attribution compensation, logiciel de gestion des services périscolaires ;
- **Immobilisations corporelles (27 123,02 €)** : éclairage LED terrain de rugby, ventilations scolaires, menuiserie ALSH, barrières anti-inondation, parking poids-lourd ;
- **Immobilisations en cours (6 018 €)** : schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Le Maire est autorisé à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

1.2 DCM-2026-002 cession d'une scène communale en l'état au foyer culturel section vogue de Parnans

La commune possède une scène qui n'est plus utilisée à la suite de l'acquisition d'une nouvelle scène. L'association foyer culturel « section vogue » de Parnans souhaite l'acheter.

Le Conseil municipal approuve la cession de la scène, fixe les modalités financières et logistiques, mettra à jour l'inventaire communal et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la vente.

URBANISME, VOIRIE

2.1 DCM-2026-003 déclassement d'une partie du domaine public routier rue du Gognard, parcelles D 313 et D 455 et d'une partie du parking public, route de la Plaine D 431.

Un pôle médical, comprenant une maison de santé pluridisciplinaire et une pharmacie, est implanté à l'entrée sud du village. Face à une demande croissante de soins et à une offre médicale saturée sur le secteur, les professionnels de santé copropriétaires du centre envisagent l'agrandissement de la maison médicale.

Pour ce projet, l'acquisition de plusieurs parcelles communales est nécessaire, dont des zones utilisées pour le stationnement, des voies d'accès et un espace accueillant des containers de collecte des déchets. Le projet de déclassement de ces emprises a été soumis à enquête publique du 17 novembre au 2 décembre 2025.

Le rapport du commissaire enquêteur est favorable, avec quelques réserves, et aucune modification du dossier n'est jugée nécessaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le déclassement et la cession des parcelles concernées ;
- De prendre en compte les réserves lors de la rédaction de l'acte de cession ;
- D'afficher la délibération en mairie et d'en informer le public via un journal ;
- D'autoriser le Maire à procéder à l'aliénation ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.

2.2 DCM-2026-004 cession des parcelles D 313, D 455 et D 431 au profit du centre médical de Châtillon Saint Jean

Le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs parcelles communales font l'objet d'un déclassement préalable en vue de leur cession, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à une délibération antérieure assortie d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

Ces parcelles sont destinées à être cédées dans le cadre d'un projet d'extension d'un centre médical existant, équipement de proximité essentiel contribuant à l'accès aux soins et à l'attractivité du territoire. Le projet prévoit notamment la création de stationnements supplémentaires pour les professionnels de santé et les usagers.

La cession est nécessaire à la réalisation du projet et s'accompagne de la mise en place de servitudes de passage afin de maintenir l'accès à un terrain agricole et de garantir un accès public permanent aux équipements de collecte des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la vente des parcelles concernées, institue les servitudes requises et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

2. ENVIRONNEMENT, ENERGIES

3.1 DCM-2026-005 approuvant le rapport annuel du SIEH sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en 2024

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel du SIEH sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2024.

Le Conseil approuve ce rapport sans réserve et autorise le Maire à en assurer la transmission et à signer tous documents nécessaires à cet effet.

3. PERSONNEL

4.1 DCM-2026-006 créant un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35ème)

Le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1er février 2026, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, pouvant être occupé à différents grades selon l'expérience et les compétences.

L'emploi sera intégré au tableau des effectifs, portant l'effectif de ce cadre de 3 à 4. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, sélectionné selon ses qualifications et son expérience.

Le Conseil précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et autorise le Maire à procéder au recrutement conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 DCM-2026-007 portant création et recrutement de contrat d'engagement éducatif (CEE)

Afin de pallier les missions ponctuelles à l'ALSH Chatikids, notamment pour les vacances scolaires, M. le Maire demande au conseil municipal de créer plusieurs emplois non permanents et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif (CEE) à compter du 1/02/2026 pour plus de souplesse.

A ce jour, le nombre de contrat est limité à deux, ce qui est insuffisant.

M. le Maire rappelle que le contrat CEE (Contrat d'Engagement Educatif) est dérogatoire au droit du travail classique :

- Pas de durée légale (35 heures) non applicable
- Possibilité de travailler sur des journées très longues (séjours, nuitées).

Ce type de contrat est idéal pour les activités éducatives avec présence continue.

M. le Maire rappelle que :

- Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est limité dans le temps (maxi 80 jours par an et par personne).
- Les rémunérations sont forfaitaires à la journée
- Les charges sociales sont allégées
- Pas d'heures supplémentaires à payer

Le « CEE » valorise la dimension éducative et l'engagement personnel. Il permet le recrutement de personnes motivées par l'animation, souvent étudiantes ou en formation (BAFA, BAFD).

La délibération est adoptée à l'unanimité

4.3 DCM-2026-008 donnant mandat au CDG 26 pour lancer la consultation : contrats d'assurance des risques statutaires 2027-2030 et conventions de participation prévoyance et frais de santé 2027-2032

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la commune de **sécuriser une partie des charges liées au statut de ses agents** par la souscription de contrats d'assurances statutaires, ainsi que de **participer financièrement à la protection sociale complémentaire** des agents (prévoyance et santé), dans le cadre de conventions de participation.

Il est également proposé de **confier au Centre de gestion de la Drôme (CDG26)** l'organisation des procédures de mise en concurrence, étant précisé que ce mandat **n'oblige pas la collectivité à adhérer aux contrats** qui seront éventuellement proposés. Le CDG26 pourra souscrire ces contrats pour le compte de la commune si les conditions obtenues sont satisfaisantes.

La commune de **Châtillon-Saint-Jean** donne ainsi mandat au CDG26 pour lancer les consultations nécessaires, éventuellement conjointement avec d'autres collectivités, en vue de la souscription de :

- **Contrats d'assurances risques statutaires**, couvrant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC (maladie, maternité, invalidité, décès, etc.), pour une **durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027**, en régime de **capitalisation** ;
- **Conventions de participation en prévoyance**, couvrant notamment l'incapacité, l'invalidité et le décès, pour une **durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2027**, en régime de **capitalisation** ;
- **Conventions de participation en frais de santé**, portant sur des garanties complémentaires aux régimes obligatoires dans le cadre d'un contrat responsable, pour une **durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2027**.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. VRA - PICS

5.1 DCM-2026-009 portant création d'une entente entre VRA et les 54 communes pour la mise en œuvre de prestations de services dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde

Valence Romans Agglo, territoire exposé à des risques majeurs, élabore un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) pour organiser la solidarité et assurer la continuité des activités en cas de crise. Le PICS recense les moyens humains, matériels et logistiques des 54 communes membres et de l'Agglo, et définit les conditions de leur mutualisation en cas de sinistre.

Le Conseil municipal approuve la création d'une entente entre l'Agglo et les communes pour la mise en œuvre de ces moyens, couvrant l'alerte, la protection, l'hébergement et le ravitaillement de la population, la protection des biens et de l'environnement, ainsi que le retour à la normale après une crise. La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence composée d'un représentant de chaque collectivité, et la convention est conclue pour cinq ans.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

5. Compte-rendu des réunions / Agenda

- Nombreuses absences maladie à Chatikids. Recours à Archer pour pallier le manque d'agent. Remerciements aux agents qui répondent toujours présents.
- Curage des puits perdus du village : parc Gerin (surveiller branches) et SDA à refaire
- RDV SFR / CIRCET du 19/01/26
- Audit Gendarmerie : RDV avec référent sureté le 20/01/2026
- RDV 26/01/2026 avec la Gendarmerie bilan 2025
- C.C.I.D. date fixée au 11/02/2026
- RDV expertise 3/02/2026
- Visite commune de l'entente Chatikids le 13/02/26
- Travaux d'assainissement cœur de village : estimation février à juin 2026
- Dépose des illuminations de Noël le samedi 21/02/2026 à 8 heures
- S.D.E.D. renforcement BT « Javeyzieux » le 24/02 à 9h pour enfouissement du réseau – CR16
- S.D.E.D. lancement de l'étude pour l'enfouissement BT et ligne Orange des rues du Vercors et Sainte Cécile RDV le 24/02 à 10h
- Rapport étude NALDEO (DECI) le 24/02 à 14 h
- Comité syndical SIEH le 24/02 à 18h30
- Inauguration école le 27/02/2026 St Bardoux
- Commune test projet pilote « Protect Evi » (accompagner les collectivités pour mieux lutte contre les dépôts sauvages)
- Recensement de la population du 15/01 au 15/02/2026 (3 districts, 1 agent recenseur par district)
- Elections municipales du 15/03/2026 : composition du bureau

Le Maire,
Daniel BARRUYER

Le secrétaire de séance,
Valérie MATHIEU



Fin de la séance à 19h48